

2015-08-08 Conseil municipal du 5 août 2015-08-07
Vendredi 7 Août 2015 à 8 h 17' 10''

Conseil municipal du 5 août 2015

On mesure, en lisant le compte-rendu dans la presse, combien il est indispensable d'en présenter une autre version aux Bandolais.

Sans parler des photos, censées illustrer la séance, et prises dans un album ancien : M. Coarasa montré au 1er plan, n'était pas là hier.

Idem pour celles du 23 juillet, loin d'être neutres : le bon maire, bras écartés et paumes vers le bas, dans une posture apaisante, opposé à Mme Quilici qui semble l'invectiver ... Sauf que ce jour-là, le maire n'était pas en tee-shirt, ni l'adjointe en noir ! Aie !

Mais que le journaliste se rassure : nous, nous n'irons pas réclamer sa tête au directeur de la publication...

Un conseil expédié en moins d'une heure, et qui n'a pas attiré grand monde, avec 25 délibérations.

Une séance ordinaire, oui, avec son lot habituel de joyusetés : atteintes à la liberté d'expression des élus – la nuit du 4 août, c'était il y a 226 ans, et pourtant... délibérations peu abouties, affirmations fantaisistes...on est toujours dans l'à peu près, pour ne pas dire l'amateurisme.

Ça a commencé fort avec l'approbation des PV des 3 conseils précédents.

On se souvient que M. Joseph avait décrété la fin de la retranscription intégrale des débats, ce qui est dommage, car cette méthode est la plus fiable pour garantir la fidélité des interventions.

Et cela au profit d'une solution hybride qui ne reflète pas la réalité des échanges entre les élus.

Il s'agissait, paraît-il, d'alléger le travail des fonctionnaires.

Mme Dagord intervient donc au sujet du PV du 9 juillet, pour exprimer son désaccord – ou du moins, elle tente de l'expliquer, interrompue tous les 3 mots par le maire, décidé à ne pas la laisser parler.

Elle n'a guère apprécié le passage qui la met en cause : « Le maire demande à Mme Dagord d'éviter de manifester de manière intempestive »

C'était grave, sans doute, puisqu'il avait interrompu le conseil. Qu'a-t-elle donc fait ?

On comprend enfin son crime : dorénavant, défense de lever les yeux au ciel, de faire la grimace, de soupirer etc...M. Joseph ne le tolère pas !

« Vos détails n'intéressent personne » lui lance le maire, lequel a depuis longtemps laissé au vestiaire la politesse la plus élémentaire.

Nous avons connu M. Joseph moins pointilleux, lui qui laisse si souvent la pagaille s'installer, les cris, les prises de paroles impromptues, sans réagir, en particulier, quand son adjoint aux sports vocifère, en prenant à partie les élus.

Bref, on se met d'accord pour faire un compte-rendu à minima (délibération + votes,) en y adjoignant les amendements.

M. Palix fait rectifier trois erreurs.

Les PV ne sont pas adoptés.

Les 6 premières délibérations sont votées sans débat à l'unanimité.

On passe à la 7ème qui concerne la vidéoprotection : les batteries de 2 caméras s'affaiblissant, il est prévu de les alimenter électriquement, ce qui nécessite la pose de 450m de câbles, dont 350 en aérien.

Jean-Pierre Rolland s'étonne : « On installe encore de l'aérien, alors qu'on enterre partout ! »

De plus, pourquoi n'a-t-on pas envisagé du photovoltaïque, étant donné qu'on s'est engagé, souligne Jean-Yves Decroix, dans une démarche de développement durable ?

Réponse du maire :

–cela coûterait plus cher.

–A-t-on fait un devis ?

Non, à l'évidence.

Le maire propose « d'intégrer cette réflexion avec l'ensemble de l'enfouissement », ce qui revient de fait à l'enterrer...

M. Palix est opposé à l'aérien, soulignant que depuis 2011, il a favorisé l'enfouissement des lignes.

Il regrette qu'on n'en ait pas chiffré avant le coût : « C'est de l'imprévision »

Lui, a fait poser 47 caméras.

M. Decherchi lui rappelle qu'il a bénéficié pour cela d'un fonds d'intervention.

Repris au vol par l'élue, narquois : « J'ai bénéficié de beaucoup de fonds d'intervention... »

M. Rolland demande alors un complément d'études.

La délibération est rejetée, au grand dam de M. Joseph, qui accuse les élus de nuire gravement à la sécurité des Bandolais.

Encore un grand moment de démocratie : le maire refuse la parole à M. Decroix et, pour couvrir ses paroles, se met à lire la délibération suivante.

L' élu ne se laisse pas impressionner, et d'une voix de stentor qu'on ne lui connaissait pas, s'insurge vivement contre les propos scandaleux de M. Joseph qui ose parler « de mise en danger des Bandolais », parce que 2 caméras sur 47 fonctionnent mal !

De plus, en 15 jours, précise-t-il, on aura le devis du SYMIELEC.

Les délibérations suivantes ne donnent pas lieu à discussion ;

La N°10, relative à l'insertion publicitaire pour la promotion des animations du mois d'août, provoque ce commentaire narquois de Mme Dagord : « Il était temps ! »

On arrive à la N°18 .

Cela fait la 3ème fois qu'on nous présente cette délibération, portant sur les émoluments de l'architecte conseil de la ville.

La 1ère a été retirée pour absence de précision : le maire ignorait s'il s'agissait d'un nouveau contrat ou d'un renouvellement...

On l'a revotée le 23 juillet. Mais voilà quelque chose n'allait pas au sujet des indemnités kilométriques. Rebelote !

On n'a jamais vu autant de délibérations retirées, rapportées, modifiées : plus en 18 mois de mandat de M. Joseph que pour ses 3 prédécesseurs réunis ! Et ce n'est pas fini...

Manque de sérieux, impréparation manifeste...

La délibération N°19 aussi, va susciter des interrogations. Il s'agit du marché concernant l'entretien des fontaines publiques pour une somme allant de 5 000 à 20 000 € pour l'année.

Interrogations de M. Rossi : est-il vraiment nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs, Nous n'avons pas de plombiers, ni de fontainiers parmi le personnel des services techniques ? Les Bandolais paient 2 fois : les agents, et les intervenants extérieurs.

A-t-on fait un inventaire des compétences ?

Bonne question, selon M. Joseph, mais il n'a pas la réponse.

Il nous semble inimaginable qu'on ne sache pas quelles sont les qualifications exactes des agents des services techniques de la commune, qu'il n'existe pas d'organigramme...

Et quand on entend dire qu'on manque d'électricien confirmé, qui ne peut intervenir sur 380 volts, on hallucine.

Parce qu'il y en a un qui travaille depuis des dizaines d'années sur la commune, parfaitement formé, comme nous l'a confirmé l'un de ses collègues. De qui se moque-t-on?

Beaucoup d'élus s'abstiendront.

La délibération suivante N°20, sera rejetée : il s'agit de passer un marché pour 2016, concernant l'impression de brochures, affiches et dépliants pour 2 lots de 10 000 à 70 000€ et de 5000 à 20 000 €.

Mme Reig fait remarquer que le marché démarrant en janvier 2016, il serait plus judicieux d'attendre la fin de la saison pour faire un inventaire précis de ce qui manque.

Mme Dagord, quant à elle, juge préférable d'attendre les résultats de l'appel d'offre.

3 délibérations seront rapportées par Jean-Yves Decroix : elles concernent la poursuite de la dématérialisation entreprise par la commune, sous l'impulsion donnée par l' élu, en partenariat avec le SICTIAM :

–application à la gestion financière associée à la maintenance

–maintenance du logiciel des ressources humaines

–dématérialisation du contrôle de légalité.

L'économie réalisée sur 5 ans atteindra 120 000€.

Adopté par tous les élus, sauf par Mme Hovanessian qui, soudain, vote contre.

Peut-être n'aime-t-elle pas l'informatique ? Ou n'a-t-elle pas bien saisi l'intérêt de la dématérialisation ? On ne saura pas.

M. Decroix termine en saluant le gros travail des équipes qui ont installé à l'école Octave Maurel les tableaux numériques interactifs, pour que tout soit prêt à la rentrée.